



2 associés co_gérants peuvent-ils créer un bar fumeur sous forme de club privé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 19 février 2008

2 associés co_gérants peuvent-ils créer un bar fumeur sous forme de club privé et sans avoir d'employés ? Merci d'avance

Réponse :

L'interdiction de fumer vise les bars, et qu'ils soient des clubs privés ne change rien à l'affaire.

Le fait d'avoir des salariés serait une seconde raison d'appliquer l'interdiction de fumer mais, là également, le décret vise précisément les lieux de travail et ne précise pas qu'il soit nécessaire d'y salarier du personnel.